

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 30 octobre 2024, à 19 h 15, au centre administratif de Baie-Saint-Paul, à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Lucie Dufour	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Brigitte Lavoie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lynda Tremblay	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Robert Croteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jean-François Giroux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tristan Lussier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aurélie Savard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Andréanne Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestionnaires			
	Simon Gagné, directeur général adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUVERTURE DE LA RÉUNION, CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle s'assure que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et que tous les membres du conseil d'administration ont reçu la documentation.

Les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

Aucun conflit d'intérêts en lien avec les dossiers prévus à l'ordre du jour n'est soulevé.

PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tout membre nouvellement désigné pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doit prêter serment devant la directrice générale de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

La directrice générale invite donc monsieur Robert Croteau, membre nouvellement désigné au conseil d'administration comme représentant du personnel professionnel non enseignant, à prêter serment séance tenante.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

IL EST PROPOSÉ par madame Andréanne Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2024 ET SUIVIS

CA : 271-24

IL EST PROPOSÉ par madame Aurélie Savard et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 28 août 2024 tel que déposé.

En suivi, la directrice générale indique que le ministre a autorisé le Centre de services scolaire de Charlevoix à adopter un budget déficitaire pour l'année scolaire 2024-2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA : 272-24

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CA : 192-23 en date du 28 juin 2023, le Centre de services scolaire de Charlevoix a adopté le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil d'administration, lors d'une séance d'ajournement tenue le 16 mars 2022, a dûment adopté la résolution CA 108-22 par laquelle il nommait la firme *Benoit Côté Comptable professionnel agréé Inc.*, comme auditeur indépendant des états financiers 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale a publié, le 9 octobre 2024, un avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, la directrice générale a publié, le 23 octobre 2024, un résumé des états financiers 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la directrice générale a soumis au conseil d'administration les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification, lors de la rencontre du 22 octobre 2024, a rencontré l'auditeur indépendant et a pris connaissance des résultats de l'audit. Il a notamment ;

- Reçu le document « Rapport financier annuel du 30 juin 2024 » ;
- Assisté à une présentation détaillée ;
- Questionné certains éléments ;
- Recommandé l'acceptation du dépôt des états financiers 2023-2024 et du rapport de l'auditeur indépendant;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix a reçu, lors de la rencontre préparatoire du mercredi 30 octobre 2024, les états financiers et les analyses s'y rapportant, ainsi que le rapport de l'auditeur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ACCEPTER** le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant tel que soumis;
- **ACCEPTER** le dépôt des états financiers 2023-2024 du Centre de services scolaire de Charlevoix tels que soumis.

CA : 273-24

APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AVANT LE 30 JUIN 2023 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES VISÉS

CONSIDÉRANT que l'article 318 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit une prescription de 3 ans de la date d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires;

CONSIDÉRANT que les articles 325 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient le recouvrement de la taxe scolaire par saisie et vente des biens meubles ou par vente des biens immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 339, la direction générale a l'obligation, avant le début de novembre, de faire approuver par le conseil d'administration l'état des taxes qui restent dues par le propriétaire;

CONSIDÉRANT le document « État des taxes dues » présenté par la direction générale, devant être considéré comme étant ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement d'**APPROUVER** l'état des taxes dues tel que présenté par la direction générale.

CA : 274-24

APPUI AU PROJET DE REMPLACEMENT D'UN BÂTIMENT – ÉCOLE LAURE-GAUDREULT (MESURE 50631)

CONSIDÉRANT la stratégie d'amélioration sismique des infrastructures du Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT l'étude préliminaire de l'indice de priorité sismique à l'école Laure-Gaudreault effectuée en mai 2022;

CONSIDÉRANT les sondages géotechniques effectués en mars et mai 2024;

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des différents scénarios;

CONSIDÉRANT les conclusions des résultats de l'étude de risque sismique du 1^{er} octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire privilégie le scénario de la reconstruction hors site de l'école;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT l'acheminement d'une demande de financement au ministère de l'Éducation en date du 10 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **APPUYER** la demande de remplacement du bâtiment de l'école Laure-Gaudreault;
- **AUTORISER** monsieur Jérémie Forgues, directeur du service des ressources matérielles, à poursuivre les démarches pour le projet de remplacement du bâtiment de l'école Laure-Gaudreault et à signer tout document donnant effet à la présente résolution au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix.

CA : 275-24

**ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE ET LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL EN
MILIEU DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix doit se conformer aux nouvelles dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT le processus d'élaboration et de révision du contenu de la *Politique relative au harcèlement en milieu de travail*;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées, incluant les syndicats et associations;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Andréanne Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

- **ADOPTER** la *Politique relative au harcèlement psychologique et à la violence à caractère sexuel en milieu de travail* telle que présentée et que cette dernière soit en vigueur dès le 31 octobre 2024;
- **DIFFUSER** la Politique auprès du personnel et des instances concernées.

CA : 276-24

**RÉVISION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE
FONCTIONS ET DE POUVOIRS**

CONSIDÉRANT la récente mise à jour du *Référentiel sur la délégation de pouvoirs* diffusée par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) en fonction des dernières modifications législatives ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT le projet de révision du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui résulte des travaux effectués par l'équipe de direction ;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a étudié le projet proposé, soumis des modifications et recommande l'adoption du Règlement par le conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** le projet de *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* tel que proposé.

CA : 277-24

**ADOPTION D'UNE DIRECTIVE SUR LES CONTRATS DE SERVICES
NON SOUMIS À L'AUTORISATION DU DIRIGEANT D'ORGANISME**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics* (LGCE) établit des mesures particulières applicables aux contrats de services qu'un organisme entend conclure, entre autres en assujettissant la conclusion de ces contrats à une autorisation du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a été désigné par le Conseil du trésor en avril dernier afin de prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux d'adopter cette directive pour des considérations administratives;

CONSIDÉRANT que le projet de directive a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique qui recommande son adoption au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame Aurélie Savard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** la *Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant d'organisme* telle que déposée.

CA : 278-24

**ABROGATION DU RÈGLEMENT SUR LA DIVULGATION DES ACTES
RÉPRÉHENSIBLES**

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* (projet de loi 53);

CONSIDÉRANT que le Protecteur du citoyen devient le seul organisme compétent à recevoir les divulgations d'actes répréhensibles;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles* adopté par le conseil d'administration en mars 2023 est devenu caduc;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU** unanimement d'**ABROGER** le *Règlement sur la procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles* du Centre de services scolaire de Charlevoix.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX

CA : 279-24

**NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DE
L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ**

CONSIDÉRANT l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* stipulant que la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité doit être désignée parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration d'ici le 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la *Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité* (RGEI) qui établit le profil de la personne qui devrait être désignée pour assumer ce rôle, précise les fonctions qu'elle doit exercer et prévoit les modalités concernant la désignation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de **NOMMER** madame Michèle Moreau, directrice des services du secrétariat général et des communications, à titre de personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité pour le Centre de services scolaire de Charlevoix.

CA : 280-24

ABROGATION DE POLITIQUES

CONSIDÉRANT le processus en cours pour la mise à jour du cahier de gestion;

CONSIDÉRANT que les politiques suivantes sont devenues caduques :

- *Cadre référentiel de la Commission scolaire de Charlevoix (1999)*
- *Politique portant sur la qualité de la langue (2000)*
- *Politique portant sur le virus d'immunodéficience humaine (2000)*
- *Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (2008)*
- *Politique concernant l'animation pastorale scolaire au primaire (2000)*
- *Politique d'acquisition, d'installation et d'utilisation des logiciels et de la gestion des licences (2003)*
- *Politique visant à contrer la présence d'intrus dans les écoles (2000)*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ABROGER** les politiques listées ci-haut.

CA : 281-24

**PARTICIPATION AUX COMITÉS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION
PUBLIQUE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT l'article 193. 1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants:

- Comité de gouvernance et d'éthique ;
- Comité de vérification ;
- Comité des ressources humaines.

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 ;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière ;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister le directeur général du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par celui-ci en application des articles 96.8 et 110.5. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer un comité consultatif de transport dont le mandat prévu au *Règlement sur le transport des élèves* est notamment de donner son avis sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves, sur le plan d'organisation du transport des élèves, sur les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves et sur l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT le tableau suivant définissant la durée du mandat ainsi que la nomination des membres du conseil d'administration sur chacun des comités :

Mandats	Comités			
	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité consultatif de transport scolaire

Membres parents d'un élève

Madame Lucie Maltais <i>District no 1 Les Marées montantes</i>	2023-2024				
	2024-2025		2024-2025		
	2025-2026				

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

	Mandats	Comités			
		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité consultatif de transport scolaire
Madame Lynda Tremblay <i>District no 2 Montagnes et Vents</i>	2022-2023 2023-2024 2024-2025				2024-2025
Madame Patricia Guay <i>District no 3 Valléemont</i>	2023-2024 2024-2025 2025-2026	2024-2025			
Madame Brigitte Lavoie <i>District no 4 Plateau</i>	2023-2024 2024-2025 2025-2026	2024-2025			
Madame Lucie Dufour <i>District no 5 Saint-Aubin</i>	2022-2023 2023-2024 2024-2025		2024-2025		

Membres du personnel

Monsieur Jean-François Giroux Personnel de direction d'établissement	2022-2023 2023-2024 2024-2025		2024-2025		
Monsieur Tristan Lussier Personnel d'encadrement	2023-2024 2024-2025 2025-2026				
Vacant Personnel de soutien	2022-2023 2023-2024 2024-2025				
Vacant Personnel enseignant	2022-2023 2023-2024 2025-2025				
Monsieur Robert Croteau Personnel professionnel non enseignant	2023-2024 2024-2025 2025-2026		2024-2025		

Membres de la communauté

Monsieur Sylvain Beaudry <i>Expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des RH</i>	2022-2023 2023-2024 2024-2025	2024-2025			2024-2025
Vacant <i>Expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles</i>	2023-2024 2024-2025 2025-2026				
Madame Sandra Fortin <i>Milieu communautaire, sportif ou culturel</i>	2023-2024 2024-2025 2025-2026			2024-2025	
Madame Aurélie Savard <i>Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires</i>	2023-2024 2024-2025 2025-2026			2024-2025	
Madame Andréanne Tremblay <i>Personne âgée de 18 à 35 ans</i>	2022-2023 2023-2024 2024-2025			2024-2025	

IL EST PROPOSÉ par monsieur Tristan Lussier et

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLU unanimement de **PROCÉDER** à la nomination des membres pour le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité consultatif de transport scolaire tel qu'indiqué dans le tableau ci-haut.

AUTRES SUJETS

CA : 282-24

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* en vigueur depuis le 10 mars 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de ce règlement prévoit que : *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration;*

CONSIDÉRANT que l'article 12 de ce règlement prévoit que : *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire;*

CONSIDÉRANT qu'un nouveau membre du conseil d'administration, monsieur Robert Croteau, débute son mandat en date du 30 octobre 2024;

CONSIDÉRANT les déclarations signées par le nouveau membre et transmises au Secrétariat général;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement **DE PRENDRE ACTE** des déclarations signées par monsieur Robert Croteau conformément aux articles 4 et 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mercredi 12 mars 2025, à 19 h 15, au centre administratif de La Malbaie.

CA : 283-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 55, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Giroux et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant tous été traités.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale